



Accident du travail et remboursement dentaire

Par **akira592**, le **10/04/2018** à **00:02**

bonjour,après un accident du travail déclaré,un collègue a cassé sa prothèse dentaire fixe(c à dire)une prothèse de 6 dents qui est fixée sur sa machoire,il va devoir la faire remplacer.
1ère question:obtiendra t'il un remboursement intégral de la sécu ou/et de la mutuelle.
2ème question:faut -il prouver la faute inexcusable de l'employeur pour obtenir ses remboursements(si remboursements il y a)
3ème:l'employeur peut ou doit-il prendre en charge une partie ou toute partie des frais
je vous remercie par avance de vos réponses
cordialement

Par **morobar**, le **10/04/2018** à **08:31**

Bonjour,
1) pas sûr, la mutuelle intervient dans le cadre de garanties contractuelles.
Pas garantie====>pas de remboursement
2) il faut toujours prouver la faute inexcusable de l'employeur.
Mais s'il n'y a pas de faute inexcusable inutile d'en arguer l'existence.
3)Non sans condamnation judiciaire.

Par **akira592**, le **10/04/2018** à **10:44**

bonjour,merci beaucoup pour ces réponses complètes et rapides,
cordialement